

Etat des lieux et enjeux sur les différents piliers de solvabilité II			
	Pilier 1 : Aspects quantitatifs	Pilier 2 : Aspects qualitatifs	Pilier 3 : Information du public et du superviseur
Etat des lieux	Réflexions en cours au niveau européen sur : - les mesures transitoires permettant éventuellement une entrée en vigueur progressive à partir de début 2013, - le « calibrage » de la formule standard, notamment pour certaines garanties (santé, retraite, prévoyance) et certains risques (catastrophe par exemple)	- En attente des mesures d'exécution de niveau 2 et 3, de nombreuses informations sont disponibles (cf. notamment Conférence de l'ACP du 27 avril 2011) - Questionnaire ACP fin juin 2011 sur l'état de préparation des organismes d'assurances au projet Solvabilité II (tous piliers)	Projets d'états de reporting disponibles
Principaux enjeux pour les assureurs	- Affiner les méthodes d'élaboration du « bilan prudentiel », tant pour les actifs que pour les passifs techniques. - S'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des données disponibles - Mesurer les exigences de solvabilité intégrant les dernières évolutions de la formule standard - Juger de l'opportunité de l'élaboration d'un modèle interne (éventuellement partiel)	- A partir de l'existant, mettre en place et/ou consolider : - le système de gouvernance en général, - les politiques écrites, - les fonctions clés (et l'externalisation), - l'approche « Orsa » - identifier les « zones de risque », pouvant conduire à des demandes de capitaux supplémentaires (« <i>add-ons</i> ») - (In)former l'ensemble des parties prenantes : organes d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise, ensemble des directions, responsables des fonctions clés et les souscripteurs - Apprécier l'état de préparation général de l'organisme au projet Solvabilité II	- S'approprier les nouveaux états - Initier les modifications des systèmes et processus pour être prêts début 2013 - Former les contributeurs internes à l'élaboration des futurs états réglementaires
Points d'attention pour les souscripteurs de contrats	Identifier les impacts des futures règles sur la politique de souscription des risques, les tarifs, la politique de gestion des actifs et les perspectives de participation aux bénéfices		Prendre connaissance des informations à destination du public
Enjeux pour les sous-traitants	- Fournir les données et les informations nécessaires à la gestion des risques et au remplissage des futurs états prudentiels - Fournir des gages de « compétence et d'honorabilité » au titre des fonctions traitées par le sous-traitant		

Source : Galéa & Associés